

Retrait de la licence « positive impact » BNP PSL

L'UNIVERSITÉ PSL AU SERVICE DU GREENWASHING

L'université PSL a pour projet d'ouvrir, dès la rentrée 2019, une licence financée par la banque BNP Paribas : la «School of positive impact». Derrière ce titre accrocheur se cacheraient une licence tournée vers la formation au développement durable. Mais bien loin de servir les intérêts de la planète, cette licence met nos institutions universitaires publiques **au service d'intérêts privés**, elle constitue **une menace inacceptable** aux libertés académiques, et ouvre **une crise démocratique** interne à PSL.

PSL au service du privé

Ce projet constitue une ingérence intolérable d'intérêts privés dans une formation universitaire : la BNP est le seul « mécène » de cette formation. Il s'agit donc clairement de mettre **l'université au service d'une entreprise**. Un comité de suivi, constitué à moitié de membres de la BNP, sera chargé de « garantir les orientations stratégiques du projet ». Cela constitue une remise en cause intolérable de l'autonomie du champ académique.

Un mécène très loin d'être écolo

La BNP a été dénoncée à plusieurs reprises pour son **financement massif des énergies fossiles**. Elle est également critiquée par Attac pour ses liens avec les **paradis fiscaux**. La BNP décide donc de faire peau neuve et se lance dans une splendide opération de **greenwashing**. Le rapport d'Oxfam de 2018 rappelle ainsi que la BNP est à l'initiative de 30% des soutiens accordés aux énergies fossiles, avec des financements supérieurs à ceux de toutes les autres banques françaises étudiées sur la période 2016-2017.

Un mécène très intéressé

Les entreprises mécènes bénéficient **d'une réduction d'impôt** de 60% du montant du don pour les dons à une œuvre d'intérêt général. Autrement dit, sur les 7 985 128 euros promis par BNP Paribas sur 5 ans, environ **4,8 millions d'euros seront défiscalisés**. Une licence qui oblige l'État à baisser les impôts payés par la BNP tout en permettant à la banque de choisir l'offre de formation d'une université publique ! D'autre part, la licence sera orientée par les intérêts de la BNP Paribas, puisqu'elle est destinée à former ses futur-e-s cadres.

L'absence de démocratie à PSL : un grave danger pour la suite

Le processus de création de cette licence s'effectue dans un **déni total des institutions représentatives**. Avant même que le projet de cette licence n'ait été évoqué en instance, Alain Fuchs, le président de PSL, et Jean-Laurent Bonnafé, se félicitaient de son lancement sur

YouTube. La suite s'est déroulée dans le même mépris des élu-e-s. Le conseil d'administration du 21 février s'est tenu dans une ambiance autoritaire. Un comité de mobilisation a tenté de bloquer le CA, mais a fait l'objet d'une **réponse violente et absolument disproportionnée** des responsables de la sécurité. Le conseil d'administration a alors pu user de la majorité structurelle des membres de l'administration (20 sièges sur 30) face aux élu-e-s enseignant-e-s et étudiant-e-s pour voter la création de la licence et la convention de mécénat. À la suite de cela, **les membre élu-e-s de l'instance ont, à l'unanimité, dénoncé ce processus par un communiqué**. Ils et elles annoncent également la tenue prochaine d'une AG des personnels et étudiants PSL pour réclamer des instances démocratiques à PSL.

Une menace sur les libertés académiques

Dans la convention entre les deux parties, PSL (mais qui est PSL ? l'administration ? les personnels ? les étudiant.e.s) s'engage «**à ne faire aucune déclaration ni commentaire public susceptible de porter atteinte à l'image ou à la réputation du Mécène, sans préjudice de l'indépendance des enseignants-chercheurs et de la liberté de recherche et d'enseignement**». Le flou autour des termes «indépendance» et «liberté» dans le contexte d'une licence financée par une grande banque a de quoi remettre en question la pleine neutralité de la formation.

Un projet fragile et sans aucun recrutement pérenne

La pérennité de cette formation n'est pas assurée puisque **ce financement pourrait être remis en cause par la banque**, y compris avant la fin de l'engagement initial de cinq ans. Or, sans financement pérenne, impossible d'engager des enseignant-e-s et chercheur-ses permanent-e-s pour cette formation. Les organisations membres de PSL seront-elles désorganisées pour que ceux/celles-ci puissent donner des heures de cours dans cette licence ? Ou bien seront-ce des vacataires qui assureront les cours ? **Favoriser la précarité dans l'enseignement supérieur fait-il partie des objectifs de développement durable ?**

Ensemble, demandons l'annulation immédiate de la convention de mécénat entre PSL et BNP Paribas et le respect des libertés et de la démocratie universitaires.